**Eléments de langage Prime Air Bois**

L’amélioration de qualité de l’air est un enjeu majeur de notre territoire pour les années à venir. Grenoble Alpes Métropole à conscience de l’enjeu de santé publique et met en place de nombreuses actions pour ramener les concentrations de particules fines à des niveaux préconisés par l’Union Européenne ou tendre vers les valeurs de l’Organisation Mondiale de la santé.

La pollution aux particules fines provient de plusieurs sources. La mauvaise combustion de biomasse (bois de cheminées et déchets verts) responsable d’environ 66% des émissions (75 % en hiver) se place comme le premier émetteur. Vient ensuite le parc automobile (particulièrement les moteurs diesel) responsable de 15% des émissions.

Les pouvoirs publics mettent en place des actions concrètes afin d’agir sur les différents secteurs d’émissions (résidentiel, automobile, industriel etc.).

Concernant le chauffage individuel au bois, il peut être très polluant s’il est mal réalisé. Un chauffage au bois performant et propre repose sur trois points :

* Un appareil performant et bien installé,
* l’utilisation d’un combustible adapté
* une utilisation et un entretien optimal de son appareil.

Un foyer ouvert mal entretenu émet jusqu’à 100 fois plus de particules qu’un insert ou un poêle récent correctement installé.

De plus en termes de confort de chauffage, un foyer ouvert aura un rendement de 10 % quand un poêle récent en aura 80. L’économie de combustible réalisée permet un retour sur investissement (d‘un nouvel appareil) rapide, de l’ordre de 3 à 6 ans selon l’installation.

Grenoble Alpes Métropole a mis en place une prime de renouvellement de votre appareil en 2015, cette prime a été doublée en septembre 2018 permettant un financement de 1600€ à 2000€ pouvant représenter plus de 50 % de l’opération. Le cumul de l’aide métropolitaine (Prime Air Bois) et des aides de l’Etat (MaPrimeRenov et CEE) permet en moyenne de couvrir entre 30% et 90% des dépenses en fonction des revenus du ménage. Le coût des travaux peut même être pris en charge à 100% pour les plus modestes.

Si vous souhaitez de plus amples informations sur le dispositif vous pouvez contacter l’Agence Locale de l’Energie et du Climat (ALEC), partenaire technique de Grenoble Alpes Métropole au 04 76 00 19 09 ou par mail prime-air-bois@alec-grenoble.org .